Envoyer par messagerie | Imprimer le formulaire

Association Liberté Information Santé (ALIS) 19, rue de l'Argentière 63200 RIOM

Vaccin hépatite B (à base d'OGM)
PETITION POUR UNE CLAUSE DE CONSCIENCE

La loi de 1991 contraint les professionnels de santé à se soumettre à la vaccination contre l'hépatite B ou à être déclarés inaptes en cas de refus. Il s'agit-là d'une atteinte au droit du travail puisqu'une déclaration d'inaptitude faite par le médecin du travail représente une modification unilatérale du contrat de travail.

Les soussignés réclament :

- La reconnaissance de contre-indication momentanée ou définitive n'entraînant pas de suspension d'activités ;
- La reconnaissance d'une clause de conscience permettant aux assujettis de refuser, pour raison personnelle, la vaccination contre l'hépatite B, dont l'innocuité est loin d'être prouvée.

NOM	Profession	Adresse	Signature